



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

brevets

Question écrite n° 66002

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le rapport d'information de M. Francis Grignon, fait au nom de la commission des affaires économiques du Sénat sur « l'utilisation des brevets par les entreprises françaises ». Dans ce rapport, M. Grignon propose d'améliorer l'attractivité financière du brevet pour l'inventeur par l'instauration d'un régime légal et non plus conventionnel des rémunérations des inventions pour les salariés. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

Les conditions dans lesquelles les inventions sont réalisées par des salariés (inventions de mission, inventions hors mission avec une participation plus ou moins importante de moyens mis à disposition par l'entreprise) sont très diverses, tout comme l'intérêt qu'elles présentent pour l'entreprise, les modalités selon lesquelles elles sont exploitées et le profit qu'elles peuvent en retirer. Il serait donc très difficile d'établir des règles uniformes en matière d'assiette et de taux de la rémunération due à l'inventeur. La gestion du système engendrerait inévitablement des lourdeurs administratives et serait source de conflits. Le dispositif actuel permet à l'inverse de prendre en compte la spécificité de chaque situation. Il présente à cet égard des gages de souplesse et d'impartialité. La commission paritaire des inventions de salariés, présidée par un magistrat assisté de deux ascenseurs - l'un représentant les employeurs et l'autre les salariés - apparaît à même d'apprécier de la manière la plus impartiale possible les enjeux de la rémunération de ces inventions dans les différents cas qui lui sont présentés, à la lumière de la jurisprudence des tribunaux en la matière. Il convient donc de s'interroger sur l'opportunité d'avoir plus souvent recours à cette instance avant de devoir remettre en cause son fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66002

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5294

Réponse publiée le : 10 décembre 2001, page 7076